



## CONVENTION 1904

### Lettre Circulaire

AUX OFFICIERS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL ET AUX CERCLES DE L'ALLIANCE NATIONALE

*Messieurs et chers confrères,*

Comme vous en avez été avisés, dans le numéro de la Revue de juillet dernier, la cinquième session du Conseil Général se tiendra aux Trois-Rivières, le 22 d'août courant et les jours suivants, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Vous connaissez tous le résultat pratique que l'Association obtient de ces réunions biennales et l'influence qu'elles exercent sur son avancement et ses progrès. Il n'est donc inutile de prier ceux qui font partie du Conseil Général, de se rendre à l'ouverture de la session. Il faut que tous puissent, dès le début, prendre part au travail de la convention et à la discussion des divers projets qui y seront soumis.

Je désire aussi attirer l'attention des délégués sur la question suivante : Il se fait généralement plusieurs interpellations sur les sujets qui sont traités durant la session, mais comme le Secrétaire général n'en a pas reçu avis, la réponse se fait quelquefois attendre et n'est pas aussi complète qu'elle pourrait l'être. En conséquence, je prierais instamment ceux qui désirent faire de ces interpellations, d'en envoyer une copie au Secrétaire général, quelques jours avant l'ouverture de la convention, celui-ci pourra alors mettre de côté les documents qui lui, sont nécessaires, pour donner une réponse prompte et juste. De cette façon tout le monde sera satisfait et le travail de la session ne souffrira pas de retard.

\* \* \*

Avant l'ouverture de la convention, une messe suivie d'un sermon donné par un prédicateur distingué, sera célébrée à l'église Paroissiale. Après la messe il y aura pro-

cession par les rues de la ville jusqu'à l'Hôtel de Ville, où aura lieu la réception officielle de Sa Grandeur Mgr Cloutier et de Son Honneur M. Duplessis, maire des Trois-Rivières. Immédiatement après cette réception, l'on procédera à la nomination du comité des lettres de créance, afin qu'à deux heures de l'après midi l'on puisse se mettre à l'œuvre effectivement.

\* \* \*

Messieurs les officiers du Cercle Trifluvien ont pris des arrangements avec les hôteliers des Trois-Rivières et ils ont bien voulu se mettre à notre disposition pour faciliter l'installation de nos délégués dans ces différents hôtels.

Des arrangements ont aussi été conclus avec les compagnies de transport qui ont consenti à nous accorder une réduction spéciale pour le temps de la convention. Une lettre explicative à ce sujet sera expédiée au Secrétaire-archiviste de chaque cercle par le Secrétaire général.

\* \* \*

Les rapports d'élections des délégués devraient nous être adressés incessamment pour vérifications, et pour nous permettre d'organiser d'avance les différents comités.

\* \* \*

Copies des projets d'amendements aux statuts ont été expédiées aux cercles 30 jours avant l'ouverture de la session, tel que l'exige l'article 369 des statuts. Je ne doute pas que les délégués, comprenant l'importance qu'il y a pour eux de bien connaître ces amendements, les aient déjà étudiés attentivement et qu'ils seront prêts à les discuter judicieusement, quand ils leur seront soumis.

Je suis convaincu que cette année, comme les années dernières, la délégation sera composée de l'élite de nos sociétaires et que toutes les questions seront examinées avec calme et résolues pour le plus grand intérêt de l'Association et de ses membres.

Votre confrère dévoué,

JOS. CONTANT,  
*Prés. Gén.*

Montréal, 4 août, 1904.

Soyez plus flatté d'être convié aux deuils qu'aux fêtes ; on recherche les gens de cœur lorsque les autres se retirent.